

RÉPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix - Travail - Patrie

RÉGION DE L'EXTREME NORD

DEPARTEMENT DU MAYO TSANAGA

COMMUNE DE MOKOLO

COMMISSION INTERNE DE
PASSATION DE MARCHE



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace - Work - Fatherland

FARTH NORTH REGION

MAYO TSANAGA DIVISION

MOKOLO COUNCIL

APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT
N° ~~NS~~/AONO/C-MOKOLO/CIPM /2023 DU ~~09 JUN.~~ 2023
POUR LA MAITRISE D'ŒUVRE TECHNIQUE DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION
DE L'HOTEL DE VILLE DE MOKOLO ET L'AMENAGEMENT DES VRD

Pièce N° 1 : Avis d'Appel d'Offres. (AAO)

FINANCEMENT : RESSOURCES FEICOM/COMMUNE DE MOKOLO
EXERCICE 2023 & SUIVANTS

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT
N° ~~...../AONO/C-MOKOLO/CIPM /2023 DU 09 JUN.~~ 2023
POUR LA MAITRISE D'ŒUVRE TECHNIQUE DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION
DE L'HOTEL DE VILLE DE MOKOLO ET L'AMENAGEMENT DES VRD

REGION DE L'EXTREME NORD

Financement : Ressources FEICOM / COMMUNE DE MOKOLO
Exercice : 2023 & Suivants

1 – OBJET DE L'APPEL D'OFFRES

Dans le cadre du budget de l'exercice 2023 & Suivants du FEICOM, le Maire de la Commune de MOKOLO lance un Appel d'Offres National Ouvert pour la maîtrise d'œuvre des travaux de construction de l'hôtel de ville de Mokolo et l'aménagement des VRD.

Les prestations à exécuter regroupées en un lot unique, sont détaillées dans les Termes De Références.

2. CONSISTANCE DES PRESTATIONS

Les prestations de maîtrise d'œuvre comprennent notamment :

- La Direction de l'Exécution des travaux ;
- L'Examen de la conformité au projet des études d'exécution ;
- L'Assistance apportée lors des opérations de réception ;
- Le Plan de recollement des ouvrages.

Plus spécifiquement, il s'agit de suivre la réalisation des travaux ci-après :

- La construction d'un bâtiment R+1 ;
- La construction d'une bâche à eau ;
- La construction d'une guérite d'accès ;
- La construction d'une clôture de 419 ml ;
- Les aménagements paysagers et floraux ;
- L'aménagement de l'esplanade avec des pavés autobloquants.

3 - PARTICIPATION ET ORIGINE

La participation au présent Appel d'Offres est ouverte à égalité de conditions à tous les cabinets ou bureaux d'études techniques de contrôle de droit camerounais spécialisées dans le contrôle technique et la surveillance des travaux de Génie Civil.

4 - FINANCEMENT

Les prestations objet du présent Appel d'Offres sont financées par les ressources FEICOM/Commune de Mokolo de l'exercice 2023 & Suivants.

5 - CONSULTATION DU DOSSIER D' APPEL D' OFFRES

Le dossier peut être consulté aux heures ouvrables dans les Services de la Commune à Mokolo

B.P tél. dès publication du présent avis.

6 - ACQUISITION DU DOSSIER D' APPEL D' OFFRES

Le dossier peut être obtenu à la Commune de Mokolo Teldès publication du présent avis, contre versement d'une somme non remboursable de **60 000 F (soixante mille francs) CFA** payable auprès du Receveur Municipal de Mokolo.

7 - REMISE DE OFFRES

Chaque offre rédigée en français ou en anglais en six (6) exemplaires dont l'original et cinq (5) copies marquées comme tels, devra parvenir à la Commune de Mokolo, au plus tard le à heures, heure locale, et devra porter la mention :

**AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT
N°/AONO/C-MOKOLO/CIPM /2020 DU
POUR LA MAITRISE D'ŒUVRE TECHNIQUE DES TRAVAUX
DE CONSTRUCTION DE L'HOTEL DE VILLE DE MOKOLO ET L'AMENAGEMENT DES VRD**

REGION DE L'EXTREME NORD

"À N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT"

8. RECEVABILITE DES OFFRES

Chaque Soumissionnaire devra joindre à ses pièces administratives, une caution de soumission établie par une banque de premier ordre agréée par le Ministère chargé des finances, d'un montant de **709 471 F CFA** valable pendant trente (30) jours au-delà de la date originale de validité des offres.

Sous peine de rejet, les autres pièces administratives requises devront être impérativement produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou une autorité administrative (Préfet, Sous-préfet,...), conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres.

Elles devront obligatoirement dater de moins de trois (03) mois précédent la date de dépôt des offres ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'Avis d'Appel d'Offres.

Toute offre non conforme aux prescriptions du présent avis et du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable. Notamment l'absence de la caution de soumission délivrée par une banque de premier ordre agréée par le Ministère chargé des Finances ou du chèque certifié, ainsi que le non respect des modèles des pièces du dossier d'appel d'offres, entraînera le rejet de l'offre.

9. OUVERTURE DES PLIS

L'ouverture des plis se fera en deux temps et consistera d'abord à l'ouverture des pièces administratives, des offres techniques puis à l'ouverture des offres financières.

L'ouverture des pièces administratives et des offres techniques aura lieu le à heures, heure locale par la Commission Interne de Passation des Marchés de la commune de Mokolo.

Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne de leur choix.

10. DELAI D'EXECUTION

Le délai d'exécution prévu par le maître d'ouvrage pour la réalisation des prestations de contrôle est de Onze mois.

11. PRINCIPAUX CRITERES ELIMINATOIRES

- Absence caution de soumission
- Dossier administratif incomplet ou non-conforme à compléter dans 48 heures;
- Fausse déclaration ou pièces falsifiée ;
- Dossier technique incomplet ;
- Dossier financier incomplet ;
- Absence d'expérience similaire d'au moins 40 000 000 au cours des trois dernières années
- Omission, dans le bordereau des prix, d'un prix unitaire quantifié.

12. LES PRINCIPAUX CRITERES DE QUALIFICATION

Les critères relatifs à la qualification des candidats porteront sur les aspects suivants :

- | | |
|---|-----------|
| ● Présentation générale de l'offre | 05 points |
| ● Garanties financières | 10 points |
| ● Organisation, méthodologie, et planning d'exécution des prestations | 30 points |
| ● Moyens humains et matériels | 35 points |
| ● Références de l'entreprise | 20 points |

Seules les offres financières des soumissionnaires ayant obtenu une note technique au moins égale à 70 points sur 100 seront analysées.

13. DUREE DE VALIDITE DES OFFRES

Les soumissionnaires restent engagés par leur offre pendant 90 jours à partir de la date limite fixée pour la remise des offres.

14. RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables à la Commune de MOKOLO aux heures ouvrables, ou à l'Agence Régionale FEICOM de l'Extrême Nord.

Ampliations

- ARMP (pour publication et archivage) ;
- Président CPM (pour information) ;
- Affichage (pour information) ;
- MINMAP (Pour information)
- FEICOM (pour information).

